Nations Unies S/PRST/2005/37



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juillet 2005
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5240e séance du Conseil de sécurité, tenue le 27 juillet 2005, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité condamne avec la dernière fermeté l'assassinat, ce jour, 27 juillet 2005, de deux diplomates algériens en poste à l'ambassade d'Algérie en Iraq, MM. Ali Belaroussi et Azzedine Belkadi, et présente ses condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement et au peuple algériens.

Le Conseil affirme que de tels actes de terrorisme ne sauraient avoir de justification et souligne que leurs auteurs doivent être traduits en justice.

Le Conseil réaffirme son soutien sans faille au peuple iraquien durant la transition politique, comme il l'a souligné dans sa résolution 1546 (2004). Il réaffirme également l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq et appelle la communauté internationale à soutenir le peuple iraquien dans sa recherche de la paix, de la stabilité et de la démocratie. »

05-44366 (F) 270705 270705